Préserver un patrimoine pyrénéen d'exception

u centre de la chaîne pyrénéenne, le cœur du parc national abrite des paysages de haute altitude remarquables, des espèces animales et végétales d'une grande variété, souvent endémiques et parfois menacées, de précieuses ressources en eau et en forêts, les traces d'une présence humaine multiséculaire et toujours vivante. C'est cet espace incomparable que nous voulons préserver, protéger et faire connaître.

Protéger la biodiversité

n valeur durable du cœur

Les richesses naturelles du parc national en font une référence mondiale en matière de biodiversité. Il s'agit



donc aussi d'y promouvoir une gestion équilibrée des écosystèmes – forêt, milieux aquatiques, espèces rares ou menacées – tant par des actions de veille écologique que par la maîtrise des actions de l'homme sur son milieu.

Faire vivre le patrimoine

Lieu de passage, d'exploration et d'élevage, le cœur du parc national est un véritable lieu de vie où les activités humaines s'exercent dans le respect de l'environnement. La charte contribue notamment à la rénovation des cabanes et refuges, au maintien de la culture pastorale et du Pyrénéisme, à la protection des vestiges archéologiques et des espaces transfrontaliers.

Connaître et accueillir

On ne protège bien que ce qu'on connaît bien. Le cœur doit devenir un véritable observatoire des milieux naturels, de l'interaction entre les écosystèmes et l'homme. Nous devons partager cette connaissance de notre territoire avec ceux qui y vivent, avec les visiteurs, avec les enfants qui hériteront un jour de ce patrimoine.

- Réintroduction du bouquetin ibérique,
- aujourd'hui disparu
- Reconstruction du bâtiment du Somport • Valorisation de la culture pastorale, avec la

pérennisation des fêtes de la transhumance

L'aire d'adhésion

Favoriser un développement

responsable des vallées



y one périphérique autrefois, aire optimale d'adhésion aujourd'hui: la raison d'être de ce territoire est la ✓ continuité écologique, économique et culturelle qui existe entre le cœur du parc national et les six vallées. Au-delà de la fierté légitime que nous avons de vivre sur cet espace exceptionnel, nous devons favoriser les conditions d'un développement responsable pour les vallées et leurs habitants. La charte propose aux 86 communes de l'aire optimale d'adhésion de s'engager sur un ambitieux projet de territoire, axé sur:

- la préservation des patrimoines;
- l'amélioration du cadre de vie;
- l'excellence environnementale;
- la dynamisation de l'économie locale.

Dynamisme

Les vallées du parc national abritent l'essentiel des activités pastorales, forestières et agricoles caractéristiques de ce territoire. À partir du long travail de réflexion et d'étude mené en concertation avec les élus des collectivités locales, les socio-professionnels et les associations d'usagers, 36 orientations sont fixées qui couvrent l'ensemble des enjeux et des préoccupations liées aux différents usages: urbains, agricoles, forestiers, touristiques et de loisirs, naturels et culturels... Les acteurs locaux s'impliquent dans une dynamique porteuse d'avenir. Au-delà d'une gestion adaptée des ressources naturelles comme des conditions d'occupation du sol, d'exploitation et de valorisation des richesses, il s'agit de valoriser les échanges d'expérience et les synergies entre les projets, dans tous les domaines: activités et services, culture, urbanisme,



es **orientations** définies dans la charte concouren un développement équilibré des vallées

Le cœur et l'aire d'adhésion du parc national sont solidaires. En s'engageant dans une démarche de développement respectant les équilibres des richesses constitutives de ce territoire, les communes adhérentes à la charte contribuent à préserver le patrimoine du cœur du parc national. En contrepartie, celles-ci bénéficient de la qualité des ressources naturelles, culturelles et paysagères présentes dans les vallées, et de l'image forte qui leur est attachée. Elles sont un atout considérable pour la qualité de vie des habitants et pour le développement du tourisme.

Les communes pourront également s'appuyer pour la mise en œuvre de leurs projets sur:

- l'ingénierie technique et financière du parc national;
- sa capacité à rassembler des ressources et des partenaires ;
- la notoriété du label « Parc national des Pyrénées ».

- Créer des Espaces Info Énergies pour les
- Développer des plans « Zéro pesticide » sur les espaces publics: 6 projets sont déjà lancés
- Promouvoir l'utilisation des noms anciens dans
- Promouvoir les filières courtes: ouverture de magasins de terroir, vente directe et marchés
- Préserver le foncier agricole
- Améliorer les aménagements des grands sites d'accueil de visiteurs

Idées reçues

>> La nouvelle charte va apporter de nouvelles réglementations...

Faux:

Depuis la création du parc national, la faune, la flore, les paysages et la culture de la zone cœur sont protégés par une réglementation spécifique fixée par décret. La charte précise la réglementation qui encadre les autorisations dérogatoires que le directeur est amené à prendre. En 2010, le directeur du parc national a accordé 560 autorisations pour seulement 2 refus.

En dehors du cœur, sur l'aire d'adhésion, c'est le droit commun qui s'applique.

>> Un exploitant agricole souscrit à une mesure agro-environnementale (MAET) « prairies fleuries » auprès du parc national; si sa commune n'adhère pas à la charte, il ne recevra plus d'aide.

Le territoire du parc national n'est constitué que des territoires administratifs des communes qui ont adhéré à la charte. En conséquence, dans ce cas particulier, cet exploitant ne sera plus éligible aux aides attachées à cette mesure.

>> Les documents d'urbanisme devront être compatibles avec la charte.

Les communes qui auront adhéré à la charte mettront en œuvre les orientations sur lesquelles elles se sont engagées et leurs documents d'urbanisme devront être compatibles avec la charte. Cette compatibilité est quasiment garantie par la concertation et le mode d'élaboration de la charte. Mais, si ce n'était pas le cas, les communes auront trois ans pour le faire et pourront bénéficier de l'appui des techniciens et urbanistes du parc national.

La charte du Parc national des Pyrénées

Le parc national créé en 1967 est l'ont toujours protégé en veillant moniales, agriculture et pastoral'œuvre de la nature mais aussi au juste équilibre entre activités lisme); des hommes qui y vivent et y et préservation des ressources. - les avis rendus par le conseil écotravaillent depuis des siècles. La Les communes qui adhéreront à charte sera d'abord le témoignage de la solidarité des 6 vallées, 86 communes et quelque 40 000 habitants qui ont façonné conjointement ce territoire d'exception. Elle tracera ensuite les grands principes de leur association dans un projet commun pour les 15 prochaines années. Les La procédure d'élaboration de la communes adhérentes à la charte pourront bénéficier du soutien de l'établissement public pour la mise en œuvre de leurs projets.

Une finalité

groupe six vallées, béarnaises et bi-

la charte montreront leur attachement à cet exceptionnel lieu de vie en même temps qu'elles favoriseront le développement de

Une démarche

charte doit donner aux élus locaux des éléments suffisants pour connaissance de cause. Le conseil d'administration du parc national,

nomique social et culturel - nouvelle instance consultative du parc national mise en place en 2010; - les échanges d'information avec les habitants, relayées par les maires, les représentants des conseils municipaux, des présidents des communautés de communes et des présidents des Pays.

qu'ils se déterminent en pleine L'avant-projet de charte détaille les objectifs qui permettront de garantir un cœur préservé, fréquenté et son président, ont engagé une et vivant. Il présente également les large concertation avec les repré- orientations les plus à même de fa-Le Parc national des Pyrénées re-sentants des collectivités territo-voriser un développement responriales, des activités économiques, sable des six vallées. Des réunions gourdanes, situées au centre de la sociales et culturelles, des associa- d'information seront organisées chaîne pyrénéenne, au confluent tions des six vallées, et de l'État. à l'automne prochain, avant le des influences océanique et mé- Cette réflexion a été nourrie par: lancement de l'enquête publique diterranéenne. La faune, la flore, - la contribution de six groupes de puis l'examen du dossier en conseil les paysages, la culture constituent travail thématiques (eau, éco-res- d'État. Chacun des 86 conseils un patrimoine pour toute l'hu- ponsabilité et cadre de vie, forêt, municipaux délibérera sur le promanité. Les habitants des vallées tourisme durable, valeurs patrijet définitif de charte début 2013.

Le Parc

> Le Parc national des Pyrénées est un territoire classé depuis 1967. La loi du 14 avril 2006 instaure la mise en place d'une charte de territoire dans les parcs nationaux, celle-ci comprend:

- des objectifs de protection du « cœur » qui garantissent la pérennité des patrimoines naturels et culturels et autorisent les activités traditionnelles, dans le cadre d'une réglementation spécifique;

- des orientations de développement et de mise en valeur, concertées avec les acteurs locaux, qui s'appliquent à « l'aire d'adhésion ». Les mesures d'application de ces orientations seront décidées et mises en œuvre par les responsables locaux, dans le cadre du droit commun.

> La politique de gestion et d'aménagement du parc national est placée sous la responsabilité d'un conseil d'administration de 52 membres, en majorité composé d'acteurs locaux. Le conseil d'administration est souverain mais peut s'appuyer sur deux instances consultatives: le conseil scientifique composé de 25 membres, et le conseil économique, social et culturel (CESC). Ce dernier institué par la loi du 14 avril 2006 réunit 45 membres – personnalités qualifiées, représentants d'organismes, membres actifs des associations - qui participent à l'activité économique, sociale et culturelle sur le territoire du Parc national des Pyrénées.

>>> L'intégralité de l'avant-projet de charte est en ligne sur le site www.parc-pyrenees.com

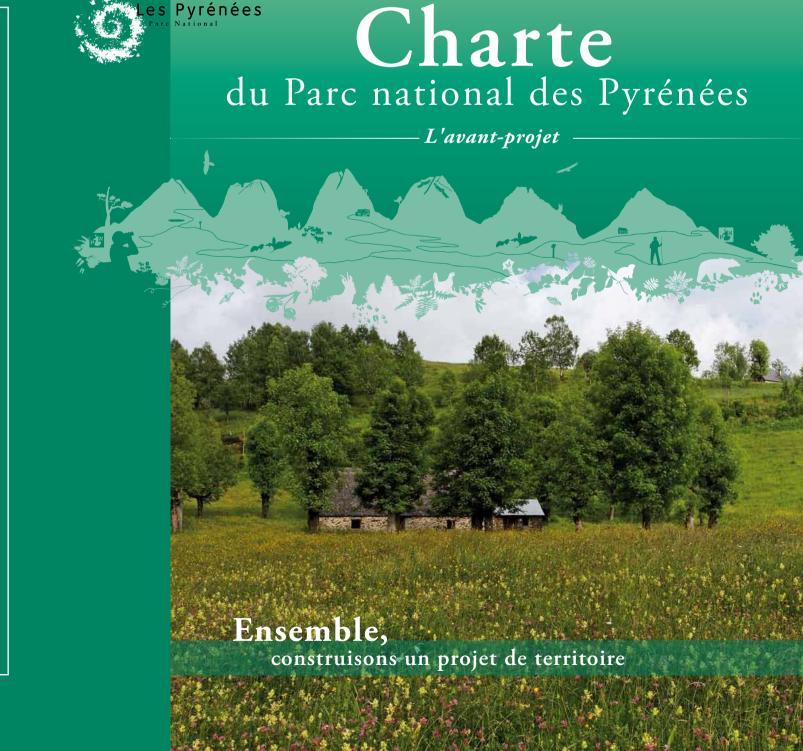


epuis deux ans, nous avons construit ensemble ce projet de charte que nous vous présentons aujourd'hui. Parce que notre territoire est riche de ressources naturelles et de paysages exceptionnels, nous portons la responsabilité, pour nous-mêmes et les générations utures de le protéger, de le connaître et de le faire connaître. Parce que nous y vivons depuis des milliers d'années et que nous avons façonné, par notre présence et par notre travail, les six vallées qui le constituent, nous devons faciliter un déveoppement équilibré qui respecte leur identité et les conditions de notre qualité de vie.

La loi de 2006, qui a réformé le fonctionnement des parcs nationaux, a permis de mieux poser la question de la protection et du développement, dans leur singularité, mais aussi leur complémentarité. Nous sommes aujourd'hui conscients de la valeur inestimable du patrimoine naturel, culturel t paysager de nos vallées et des sommets pyré néens. Et nous voulons continuer à vivre et à travailler sur un territoire qui soit porteur de projets de développement. Nous apprenons chaque jour à prendre en compte les difficultés, mais aussi les potentialités inhérentes à la coexistence de ces nécessités de protéger et développer. Nous avons su le faire par le passé, nous saurons le faire pour

Pour cela nous avons défini ensemble un projet de territoire pour les 86 communes appelées à constituer le Parc national des Pyrénées. Au terme du processus d'élaboration, les communes délibéreront sur leur adhésion à cette charte. C'est notre projet, c'est aussi le vôtre.

> André Berdou, Président du conseil d'administration du Parc national des Pyrénées



Proposition de plan du Parc national des Pyrénées - Document provisoire validé par le conseil d'administration du Parc national des Pyrénées le 18 janvier 2011 Légende : Objectifs de protection des patrimoines naturel, culturel et paysager et orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable Pau Les objectifs pour la zone coeur Les orientations pour l'aire optimale d'adhésion : Cols Objectif 1 : Faire du coeur un espace de référence en matière de connaissance et de suivi à long terme Orientation 1 : Préserver les paysages remarquables Objectif 2 : Informer et éduquer les visiteurs, les scolaires et les usagers aur la préservation des patrimoines Orientation 3 : Inscrire la gestion forestière dans la spécificité des paysages pyrénéen Orientation 23 : Développer et structurer une offre de découverte à partir des patrimoines culturels Objectif 3 : Améliorer l'accueil et gérer la fréquentation Orientation 4 : Eviter la création de points noirs et réhabiliter les sites dégradés Objectif 5 : Préserver par une gestion équilibrée les écosystère Objectif 5: Reconnaître la contribution des peuplements forestier hors sylviculture au patrimoine du territoire Pyrénées-Atlantiques Objectif 8 : Soutenir une activité pastorale assurant un usage équilibre Orientation 30 : Accompagner une activité pêche respectueuse du patrimoine naturel Aire optimale d'adhésion du Parc national des Pyrénées Orientation 14 : Améliorer l'efficacité énergétique du territoire et promouvoir des mode ocation urbaine et architecturale Objectifs Orientation Villes, villages, harneaux, bourgs Veiller à la qualité architecturale, préserver le patrimoine et améliorer les services aux hal Orientation 19 : Accompagner la présence et le travail des hommes en estive en assurant une bonne géstion des pelouses et des landes d'altitude location agricole et urbaine Objectifs Orientation 20 : Maintenir une animation agricole et pastorale assurant la pluri vocation des espaces Zones agricoles à proximité des pôles urbains spaces naturels à vocation agricole et agro-pastorale Objectifs Zones agricoles des fonds de vallées 18, 20 Hautes-Pyrénées ccompagner la présence et le travail des hommes en estive spaces naturels à vocation agro-pastorale et forestière Zones mixtes pastorales et forestières 5, 8, 8 2, 20 Espaces naturels à vocation forestière Objectifs Orientations Zones forestières spaces naturels à vocation touristique Objectifs Stations de ski alpir Objectifs Orientations njeu touristique Sites naturels à forte fréquentation (lacs, cols, vallées, cirques...) Améliorer la qualité des aménagements et gérer la fréquentation Objectifs Plans d'eau dans les réserves naturelles nationale et en zone coeur du Parc national des Pyrénées Réservoirs biologiques et axes migrateurs (SDAGE), cours d'eau dans les réserves naturelles nationales et en zone coeur du Parc Zone coeur du Parc national des Pyrénées Objectifs Le plan de parc Présence de traces d'occupation humaine ancienne Prévenir la disparition des traces de l'occupation humain Définition : Vie culturelle (Villages, hameaux) Le plan de parc est une représentation cartographique du territoire du Parc National (Zone coeur et Aire optimale d'adhésion) annexée à la charte. Il a pour objet de définir les "vocations" des différentes zones identifiées. Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) devront être compatibles avec le document définitif au 1/100 000 ème. Objectifs Orientations Enjeu paysager Réalisation : Paysages remarquables en zone protégée (Zone coeur et sites classés) Cette carte a été réalisée à partir de données produites par le Parc national des Pyrénées et ses partenaires. Autres ensembles paysagers remarquables de la moyenne ou de la haute montagne Le document actuel constitue un état des lieux qui doit être validé avec les acteurs de terrain. Le document définitif devra tenir compte des projets et des évolutions souhaitées afin de constituer une projection sur les 15 prochaines années. Patrimoines agro-pastoraux exceptionnels Mode d'emploi : **ESPAGNE** Les différents éléments représentés sur la carte (zones, éléments ponctuels, éléments linéaires) sont expliqués dans la légende à droite du document. Objectifs s'appliquant à l'ensemble de la zone coeur Quand ces éléments sont associés à une "vocation" ou à un "enjeu", ils sont liés à des objectifs et des orientations définis dans l'avant projet de charte. 1, 2, 4, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18 5 kilomètres Les libellés de ces objectifs et orientations sont en haut au centre du document. Le détail des objectifs et des orientations est dans le texte de l'avant projet de charte. Orientations s'appliquant à l'ensemble de l'aire optimale d'adhésion Le document présenté ici a été modifiée à la marge afin de le rendre plus lisible à cette échelle (1/200 000 ème). Le document qui a été validé par le conseil d'administration du 18 janvier 2011 est disponible sur Internet : 4, 7, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 23, 24, 26, 27, 31, 32, 33, 34, 35, 36 http://www.parc-pyrenees.com/territoire-de-vie/charte-de-territoire/avant-projet-charte.html